

## MILITONS POUR LA PERENNISATION DES COTISATIONS SOCIALES AUX ENTREPRISES ET NON LEUR EXONERATION.

Rappelons au préalable de quoi il s'agit lorsque l'on parle des exonérations de cotisations sociales.

### Quelques chiffres instructifs :

- 33 milliards, c'est le montant des exonérations cette année ;
- 260,6 milliards, c'est le montant cumulé des exonérations de 1991 à 2008 inclus (source ACOSS) dont 221 ont été compensés par nos impôts via le budget de l'État : c'est aussi cela la fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale, ce n'est pas que la CSG ; et au passage, c'est la bagatelle de près de 40 milliards non compensés, 40 milliards de perte sèche pour la Sécurité Sociale !

Ce pillage par les entreprises et leurs actionnaires de notre salaire socialisé, est à comparer avec les montants des « déficits » annoncés (20 milliards pour 2009), déficits dont la notion, avant même les montants, est tout à fait contestable ; ils ne servent qu'à culpabiliser les salariés, à nous mettre sur la défensive, fausser et renverser la réalité alors que le gouvernement devrait être sur le banc des accusés.

Ce pillage est aussi à comparer avec les 1 ou 2 milliards nécessaires à l'hôpital public, ou bien encore avec quelques centaines de millions de franchises médicales ponctionnées sur les malades, franchises dont la revendication de suppression immédiate devrait figurer en bonne place dans nos exigences unitaires, et le pourrait, puisque toutes les organisations étaient unanimes à l'exiger.

L'idée avancée serait de conditionner les exonérations sociales dans les entreprises aux négociations, accords salariaux !!!!

**Ce serait une dérive gravissime** par rapport à nos positions CGT de défense du salaire sociali-

sé, un recul tel qu'on peut le qualifier de capitulation face au patronat.

Dans tous les cas, ce point appelle débat car il y a une contradiction flagrante entre notre ambition de réorienter une partie (50 % pour commencer) des dépenses publiques aujourd'hui consacrées à compenser les exonérations de cotisations, ce qui suppose d'aller vers l'extinction de 50 % de ces exonérations, et cette idée de légitimer ces mêmes exonérations au travers d'un dispositif qui les conditionnerait à un accord salarial, ce qui, pour le coup, les pérenniserait, conforterait leur institutionnalisation, à l'opposé total de leur remise en cause. Il va falloir choisir.

Ce qui a l'air de se draper de vertu, avec l'idée d'un accord, d'un feu vert nécessaire des salariés et de leurs organisations syndicales, cache en fait un vice rédhibitoire : celui de considérer le salaire, qu'il soit direct ou socialisé, comme un ennemi de l'emploi.

**Plusieurs raisons militent pour que notre organisation syndicale CGT soit opposée à cette idée de conditionner les exonérations de cotisations à des accords salariaux.**

Conditionner les exonérations de cotisations à un accord salarial revient à les légitimer dès lors qu'un accord salarial serait signé. Cette légitimation par le syndicalisme serait une défaite idéologique, source de recul social considérable pour le salariat.

Insupportable car même dans l'hypothèse la plus favorable pour les salariés, d'une augmentation de salaire qui leur rapporterait davantage que ce que l'affaiblissement du financement de la Sécurité Sociale va leur faire perdre. On reste dans une démarche où c'est le salarié qui se paie son augmentation de salaire direct au détriment de son salaire socialisé !

Les profits, les dividendes aux actionnaires restant épargnés, en dehors du champ de la négociation ; (c'est Parisot qui va être contente, elle a décrété que le partage des richesses créées par le travail était tabou). Ce donnant-donnant, cher aux cœurs du MEDEF et de la CFDT est le point critique essentiel et cela suffirait à disqualifier cette idée de conditionnalité des exonérations.

Et que se passerait-il là où il n'y a pas de présence syndicale (la majeure partie du monde du travail) ?, les exonérations continueraient comme avant ? Quelle efficacité alors sur le dispositif global ? Et là où il y aurait eu négociation mais pas d'accord salarial, les exonérations pourraient être suspendues une année puis remises en place l'année suivante ?

Qui va pouvoir administrer une telle usine à gaz ! Mais on touche au côté illusoire, quant à la mise en place d'un tel dispositif qui démontre que ce qui est recherché est davantage une caution morale du syndicalisme de ces exonérations, que la construction d'un réel dispositif de contrôle et d'intervention sur celles-ci.

**Au bout du compte que restera-t-il ? un dispositif injuste d'exonérations légitimé par le blanc seing donné par le syndicalisme signataire !** Nous avons mieux à faire que de courir derrière de telles chimères et à se prêter à un tel marchandage, une réelle braderie de nos acquis.

Au moment où, dans les documents soumis au débat pour le 49<sup>ème</sup> congrès, nous mettons l'accent sur la nécessité de construire des solidarités effectives entre donneurs d'ordre et sous-traitants, nous irions à l'opposé total d'une telle ambition en aidant à casser les solidarités existantes qui s'exercent par le biais du financement socialisé de la Sécurité Sociale. Les jeunes ont besoin d'une CGT qui défende, valorise et cherche à étendre les acquis sociaux.

**C'est aussi une position en contradiction totale avec nos repères revendicatifs.** A quoi sert d'avoir des repères revendicatifs si c'est pour

leur tourner complètement le dos ? Qui décide alors des revendications interprofessionnelles dans la CGT ?

Deux questionnements à ce propos, avec le souci de sortir d'éventuels sous-entendus, ou simplement de non-dits, faute de débats.

Est-ce une concession à la CFDT pour aller vers une unité « d'action » avec cette confédération ? Il n'y a pas d'unité possible sur cette base, pas de dynamique de rassemblement des salariés sur une démarche qui met en opposition les acquis de tous (la Sécurité Sociale) avec la possibilité d'acquis pour quelques uns (là où les salariés disposeront de forces pour négocier et arracher des augmentations de salaires), acquis bien illusoires car obtenus sur un fond de recul pour tous : la capacité du financement solidaire de la Sécurité Sociale à répondre aux besoins de santé et de protection sociale de tous, toutes professions et générations confondues.

L'attitude de la CFDT, depuis au moins 20 ans, est source de profonde division parmi les travailleurs. Son acceptation de la CSG en 1990, son accord avec le plan Juppé en 1995 (qui lui a permis, en récompense de ce soutien, de détrôner FO à la tête de la branche maladie), son acceptation de la loi Fillon en 2003, sa complicité dans la mise en place de PERCO basés sur la capitalisation, etc.... sont une vraie source de démotivation et de démobilisation du salariat.

Quand on mesure l'acharnement du MEDEF et des forces réactionnaires à liquider **ce formidable acquis que représente le financement de la Sécurité Sociale par le salaire socialisé** (leurs attaques incessantes, toujours recyclées, contre la cotisation sociale,...dernièrement la relance de l'idée de TVA sociale derrière la taxe carbone, ..), quelle misère que les syndicalistes ne soient pas fermement unis pour riposter à la hauteur de ces attaques en se montrant dignes de cette conquête, qui est, il est vrai, terriblement exigeante, puisqu'elle porte une possibilité révolutionnaire d'insubordination du travail au capi-

tal. (Il y a donc peu de place pour le syndicalisme d'accompagnement, et/ou de la régulation sociale).

Il est clair qu'il y a une divergence profonde avec la CFDT sur l'enjeu du financement de la Sécurité Sociale, divergence sur laquelle il y aurait intérêt à ce qu'elles soient mieux éclairées et débattues publiquement tant, elles renvoient à des conceptions très différentes du syndicalisme :

- L'une, la nôtre, basée sur l'ambition d'émancipation du salariat, prenant en compte l'antagonisme capital travail et de ce fait, ne pouvant que se féliciter d'une certaine capacité de gestion autonome de la Sécurité Sociale, acquise par ceux qui en sont copropriétaires, les travailleurs, capacité certes bien réduite à presque zéro au fil des réformes successives, mais capacité appuyée sur l'existence bien réelle du salaire socialisé qui pose un socle solide pour légitimer cette autonomie, développer ce mouvement d'émancipation,
- L'autre, celle de la CFDT qui au travers de son acceptation de la fiscalisation du financement, son renoncement à défendre le salaire socialisé, renvoie de fait la gestion de la Sécurité Sociale au politique, cantonne donc le syndicalisme à un rôle subordonné par rapport au pouvoir politique, à un rôle de sous-traitant de choix et d'orientations définis sans que jamais les assurés sociaux, les travailleurs cotisants aient pu décider puisqu'ils se retrouvent spoliés de leurs droits.

**Pourquoi valider et poursuivre ce dispositif d'exonérations que même la Cour des Comptes juge inefficace et coûteux ?** Serions-nous moins revendicatifs que la Cour des Comptes ?

Où est la cohérence entre le juste constat que nous faisons de ces exonérations : « *jamais elles n'ont fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois...* » (cf fiche salaire de rentrée) et la proposition de les continuer, via ce dispositif d'attribution sous conditions ? On ne

peut faire le constat de leur incontestable inefficacité et dans la foulée proposer de les continuer ! Ce serait tout à fait incohérent.

Échanger des exonérations de cotisations sociales contre une augmentation de salaire, c'est la logique du donnant-donnant chère au MEDEF mais un marché de dupes dont nous avons déjà fait l'instructive expérience avec la loi Aubry sur la RTT : les emplois se sont évaporés mais les exonérations, elles, sont restées !

La CGT a toujours su, sur certains de ses choix revendicatifs, aller à contre-courant des idées dominantes, notamment parce que l'expérience des luttes lui avait appris où étaient les intérêts du monde du travail. Ce n'est pas au moment où les yeux de beaucoup commencent à se dessiller sur la nature de la crise, crise du système économique capitaliste, au moment où se cherche le besoin d'alternatives à la domination du capitalisme qu'il faut abandonner un des plus sûrs moyens d'y arriver : la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle que permet la cotisation sociale, le salaire socialisé, sur lequel il nous faut au contraire nous appuyer et le promouvoir pour l'étendre.

Va-t-on taxer « d'idéologique » une position revendicative résolue et prêcher le « pragmatisme » parce que l'on présuppose que nous ne serons pas écoutés et compris, suivis dans nos exigences revendicatives par les salariés ? Mais dans tous les cas, quelle que soit la position revendicative proposée par la CGT, il nous faut aller au débat avec les salariés, alors allons-y avec de vraies solutions, des revendications à la hauteur des défis actuels qui ne commandent certainement pas qu'on liquide le meilleur de nos acquis sociaux !

Avec cette fausse bonne idée (de négocier les exonérations sociales), on retrouve la démarche réformiste de chercher du « grain à moudre » pour la négociation : le problème c'est que le grain provient toujours des greniers du salariat, son salaire socialisé !